

Paulhan le 9 Février 2026

## **CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PAULHAN –**

### **PROCÈS VERBAL du 9 Février 2026 – 18h30**

**Etaient présents** : Mr. VALERO Claude, Mme RICARD Christine, Mme ROYON Sophie, Mr ALEIX Bertrand, Mme DAVIT Hélène, Mr. BONSIGNORI Vincent, Mme GAVINET Isabelle, Mr GUERIN Grégory, Mme BOUISSON Mylène, Mme GASC Carine, Mr JAURION Léon, Mme LABORDA Véronique, Mr LAMBERT Marcel, Mme HEREDIA Fabienne, Mme DJUROVIC Aleksandra, Mr NOUGOUM Mohamed.

**Etaient absents** : Mme AMMARI Hanane, Mr GASC Georges, Mr BIROUSTE Pascal, Mr SEBASTIAN David, Mme CAPELLE Lactitia, Mr ROIG José, Mr GARIN-MICHAUD Gérard, Mr JAM Thierry, Mr GAUBERT Guy, Mme CAMPOY Véronique, Mme RODES Magali

#### **Procurations :**

- Mme RODES Magali à Mme GAVINET Isabelle
- Mme CAMPOY Véronique à Mme Sophie ROYON
- M. BIROUSTE Pascal à M. LAMBERT Marcel
- M. SEBASTIAN David à Mme LABORDA Véronique

#### **Assiste à la séance :**

- Anaïs BESSIERE –Nelly SANCHEZ

#### **Ordre du jour :**

- 1) **Débat d'orientations budgétaires (DOB) sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2026 -Budget Commune**

**I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Véronique LABORDA est désignée secrétaire de séance.

**II – ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 8 Décembre 2025 :** Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 8 Décembre 2025. **Adopté à l'unanimité.**

**1) Débat d'orientations budgétaires (DOB) sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2026 -Budget Commune**

**Rapporteur pour le conseil municipal du 9 février 2026 : Isabelle GAVINET.**

Le rapporteur rappelle-aux membres du conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1 prévoyant un débat sur les orientations générales du budget dans les communes de plus de 3 500 habitants et plus, les articles L.5211-36 et L.5217-10-4 du même code,

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Le Débat d'Orientations Budgétaires se déroule sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) contenant les orientations budgétaires, la structure et la gestion de la dette, et la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs. Il doit aussi faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la commune.

Les membres du Conseil Municipal doivent :

- Prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires,
- Prendre acte de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires,

**Dossier présenté à la commission finances du 26 janvier 2026.**

Avis de la Commission : il est convenu de rappeler, lors du débat en Conseil Municipal, le sens du DOB, à savoir une étape essentielle de la procédure budgétaire de la commune consistant en des discussions sur les priorités et les évolutions financières de la collectivité, préalablement au vote du budget. Si cet échange se fonde sur une rétrospective financière, il ne s'agit pas, à cette étape de délibérer sur le Compte Financier Unique.

## **PARTIE I : Conjoncture économique et projet de loi de finances 2026**

### **1) Les perspectives économiques :**

- **Monde :**

En ce début 2026, la croissance économique mondiale reste marquée par une reprise inégale selon les régions.

Après la reprise post-pandémie, la croissance mondiale continue de ralentir (autour de 2.5% à 3% selon le FMI) en raison des tensions géopolitiques, de l'inflation résiduelle et des politiques monétaires restrictives.

Les risques majeurs sont un endettement élevé dans un environnement de modifications climatiques.

La croissance fragile dépendra ainsi beaucoup des choix des politiques à venir.

- **Zone Euro : une croissance en ordre dispersé**

La croissance en zone euro s'établirait à 1,2 % en 2026. Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douanes US, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis au 1<sup>er</sup> semestre 2025.

La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2,9 % en Espagne. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9 %), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3 %) et en Italie.

L'inflation est attendue à hauteur de 1,2%, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2 %, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays et notamment en Allemagne où le salaire minimum est attendu en hausse de 14 %.

- **France : l'activité résiste à l'incertitude politique**

Croissance : les prévisions anticipent une croissance de 1,0 % en 2026.

La croissance française a été particulièrement dynamique au 3ème trimestre 2025 (+0,5 % T/T) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres.

L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

Inflation : une inflation prévue de 1,3 % en 2026

L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025.

## **2) Le contexte de Projet de la Loi de Finances 2026**

Le Gouvernement évolue dans un contexte complexe : contraintes européennes, situation budgétaire tendue, croissance faible et absence de majorité parlementaire. Malgré cela, il vise à ramener le déficit public sous les 3 % du PIB d'ici 2027. La tâche est d'autant plus difficile que la dette publique continue de croître, entraînant une charge d'intérêts supérieure au budget de la défense, tandis que des agences de notation ont récemment dégradé la note de la France.

Cette situation pèse sur les taux d'intérêt et complique la stratégie d'emprunt des collectivités, appelées à profiter des rares périodes d'accalmie sur les marchés. Or, le secteur public local porte l'essentiel de l'investissement public et manque de visibilité pour planifier les projets liés aux transitions, à l'attractivité et à la compétitivité des territoires.

Face à des contraintes politiques et calendaires fortes, la stratégie gouvernementale s'apparente à une marche sur un fil : trop de rigidité pourrait bloquer le processus, trop de flexibilité pourrait compromettre le calendrier budgétaire.

### **➤ France : budget 2026 : une route semée d'embûches**

**Le projet de loi de finances 2026 a été soumis au Parlement le 14 octobre 2025**, respectant tout juste les 70 jours de délai dont le Parlement doit disposer pour l'examiner et le voter.

Après l'échec de la commission mixte paritaire (CMP) et l'impossibilité d'achever l'examen du budget avant le 31 décembre, les parlementaires ont adopté une nouvelle loi spéciale avant le passage à l'année 2026.

Comme en 2025, cette **loi spéciale** doit ainsi permettre de faire la transition entre 2025 et 2026 en empêchant la paralysie budgétaire et en évitant un « shutdown ». Elle comporte trois articles qui visent simplement à autoriser le gouvernement à percevoir les ressources et impôts existants, à reconduire les prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales en vigueur en 2025 ainsi qu'à permettre à l'État d'emprunter jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances pour 2026.

Depuis septembre dernier, la question était sur toutes les lèvres : à quelle sauce vont être mangées les collectivités ? Après un interminable parcours législatif et 350 heures de débats, la réponse semble enfin se dessiner.

Le chef du gouvernement, Sébastien Lecornu, a eu **recours au 49.3**, le mardi 20 janvier.

## **3) Principales mesures du P.L.F. 2026 pour les collectivités**

Un effort budgétaire significatif demandé aux collectivités

Dans la copie initiale (Gouvernement Bayrou), le Gouvernement attendait des collectivités territoriales une économie globale de 5,3 milliards d'euros, soit 13 % de l'effort national, contre 2,2 milliards en 2025. Dans la version du PLF déposé en octobre, cet effort est ramené à 4,6 Md€. A cela s'ajoute la hausse de 3 points du taux de cotisation à la CNRACL, étalée sur quatre ans, représentant 1,2 milliard d'euros supplémentaires en 2026.

La croissance des dépenses de fonctionnement serait encadrée à un niveau proche de l'inflation (+1,3 %), afin d'assurer la cohérence avec la trajectoire nationale de redressement.

- **Effort demandé aux collectivités :**

- ✓ **L'effort net réclamé aux collectivités territoriales et intercommunalités est ramené à près de 2 Md€, soit une division par plus de deux par rapport au projet initial.**
- ✓ Cette orientation reprend la **version défendue par le Sénat**, jugée plus soutenable par les associations d'élus.

- **Dotation globale de fonctionnement (DGF), gel des montants :**

- ✓ **Aucune baisse de la DGF en 2026:** l'amputation de 5Md€ votée brièvement à l'Assemblée a été abandonnée.
- ✓ **Aucune revalorisation non plus :** l'indexation sur l'inflation proposée par amendement n'a pas été retenue.



La DGF est donc **stabilisée en valeur**.

- **Fiscalité et compensations**

- ✓ **Baisse progressive de la CVAE en 2026 jusqu'à sa suppression, prévue en 2028** (impôt de production des entreprises).
- ✓ **FCTVA :** exclusion des dépenses réalisées **en régie** du champ d'éligibilité, mais réintègre les dépenses de fonctionnement.
- ✓ Les mesures sénatoriales limitant la baisse des allocations compensatrices ont été partiellement suivies.

- **Dispositifs de lissage et dotations d'investissement**

- ✓ Dilico (lissage conjoncturel des recettes) : les communes seront bien exonérées en 2026 du Dilico, selon la copie retenue par le gouvernement.
- ✓ Dotations d'investissement :
  - Abandon de la fusion DETR / DSIL / DPV dans un Fonds d'investissement pour les territoires (FIT).
  - Maintien des dispositifs existants, dans l'attente des arbitrages définitifs en dépenses.

## Transition écologique – Fonds vert

✓ Après une prévision à la baisse, une augmentation est annoncée de **200 M€ du Fonds vert**.

✓ Incertitude sur la base de calcul :

- soit par rapport au niveau 2025,
- soit par rapport au projet initial du gouvernement.



Signal politique positif, mais **niveau final encore à préciser**

## Logement et bailleurs sociaux

✓ Nouveau **dispositif d'investissement locatif** :

- amélioration du statut du bailleur privé,
- possibilité d'imputer le déficit foncier sur le revenu global.

✓ **Soutien renforcé aux bailleurs sociaux** :

- +500 M€ pour environ 700 bailleurs afin de construire et rénover davantage.
- Réduction de loyer de solidarité (RLS) partiellement atténuée.

## Autres mesures impactant indirectement les collectivités

✓ Revalorisation des prestations sociales et hausse de la prime d'activité.

✓ Maintien et création de **2 000 postes dans l'Éducation nationale**, notamment pour l'inclusion.

✓ Déploiement du repas étudiant à 1 € à partir de mai.  
Effort supplémentaire de plus de 6 Md€ pour les armées.

## ➤ P.L.F. 2026 – En bref

Le projet de loi de finances pour 2026, dans sa version finale retenue par le gouvernement, marque un **atterrissage plus modéré que prévu pour les collectivités territoriales**, après plusieurs semaines d'incertitude.

**L'effort net demandé aux collectivités est ramené à près de 2 milliards d'euros**, soit une division par plus de deux par rapport au projet initial. Cette orientation s'aligne sur la position du Sénat et vise à préserver la capacité d'action locale.

La **Dotation globale de fonctionnement (DGF) est stabilisée** : aucune baisse n'est retenue, mais **aucune revalorisation n'est prévue**, l'indexation sur l'inflation ayant été écartée.

En matière de fiscalité, le gouvernement **renonce à la baisse de la CVAE en 2026**. Certaines mesures techniques demeurent toutefois défavorables, notamment le **resserrement du FCTVA**,

avec l'exclusion des dépenses réalisées en régie (mais le maintien des dépenses de fonctionnement et des réseaux informatiques).

Les dispositifs de soutien à l'investissement sont globalement préservés : la fusion des dotations d'investissement (DETR, DSIL, DPV) est abandonnée. Le **Fonds vert est annoncé en hausse de 200 M€**, même si son niveau exact reste à confirmer.

Au total, le budget 2026 traduit une **stratégie de stabilisation financière des collectivités**, sans soutien nouveau significatif, dans un contexte de maîtrise des finances publiques et de marges de manœuvre budgétaires contraintes.

#### **4) le contexte économique local :**

Le recensement de la population réalisé en 2025 a permis d'établir la population communale à **4 111 habitants au 1er janvier 2026**, confirmant le positionnement de la commune dans la strate des communes de taille intermédiaire.

Le territoire de Paulhan compte environ **876 emplois locaux** pour une **population active de 1 588 personnes**, soit **72 % des habitants âgés de 15 à 64 ans**. Cette situation traduit un **déséquilibre entre l'offre locale d'emplois et la population active**, impliquant des déplacements domicile-travail vers l'extérieur de la commune.

Le tissu économique local repose principalement sur des **activités de proximité**, avec des opportunités d'emploi concentrées dans les secteurs de **l'agriculture, de l'artisanat et des services locaux**. Le marché de l'emploi demeure ainsi relativement limité et peu diversifié.

Sur le plan résidentiel, la commune se caractérise par une **forte proportion de propriétaires occupants (69,8 %)**, révélatrice d'une **stabilité résidentielle marquée**. Cet ancrage constitue un atout pour la cohésion sociale et la pérennité du tissu communal, tout en posant des enjeux en matière d'attractivité économique et de renouvellement de la population active.

Ce contexte économique et démographique influence la stratégie financière de la commune qui s'attache à **ne pas modifier les taux de fiscalité** locale, afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages et l'attractivité du territoire.

Dans ce cadre, la commune poursuivra une démarche de **maîtrise des dépenses de fonctionnement**, fondée sur la **rationalisation de l'organisation des services** et l'**amélioration continue des procédures de gestion**, dans un objectif d'efficience et de qualité du service public.

Par ailleurs, la commune a initié, pour les prochaines années, une **approche dynamique de gestion de son patrimoine**, en partenariat avec l'**Établissement public foncier (EPF)**. Cette démarche vise l'acquisition et la cession d'actifs stratégiques situés au centre du village, avec pour enjeu majeur la **réorganisation et la restructuration du centre-ville autour du bâtiment des Halles**.

Enfin, la commune de Paulhan s'attache à retenir des **orientations budgétaires cohérentes avec ces objectifs structurants**, afin de **préserver ses excédents de fonctionnement à moyen terme** et de demeurer en capacité de **financer ses investissements courants tout en maîtrisant son endettement et sa CAF**.

À la date d'élaboration du présent rapport d'orientation budgétaire, la loi de finances pour 2026 n'est pas encore finalisée.

Dans ces conditions, et afin de disposer d'éléments d'analyse prospectifs sincères et cohérents, la Commune s'appuie sur les éléments disponibles du projet de loi de finances pour 2026 ainsi que sur les orientations budgétaires connues à ce jour.

Les hypothèses retenues présentent donc un caractère évolutif et tiendront compte des dispositions définitives qui seront arrêtées par le législateur.

## **PARTIE II : Rétrospective financière 2025**

### **1) Principales évolutions en FONCTIONNEMENT**

#### **➤ Evolution des dépenses et recettes TOTALES de FONCTIONNEMENT**

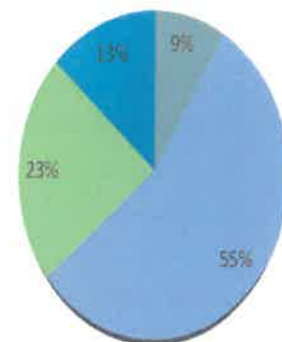


Cette année, les **recettes TOTALES de fonctionnement** ont augmenté de **15%** (y compris résultat reporté), tandis que les **dépenses TOTALES de fonctionnement** ont diminué de **3,3 %**, traduisant ainsi une volonté affirmée d'améliorer le résultat de fonctionnement.

## Recettes 2025 de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, pour un montant de **5 104 722,94€**, sont réparties de la manière suivante :

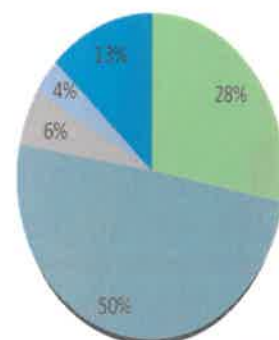
- Impôts, taxes diverses (taxes pylônes et électricité) ou encore attribution de la Communauté de communes, représentent **55%** des recettes avec **2 818 842,38€**
- Les dotations de l'Etat, les compensations des taxes foncières, représentent **23 %** des recettes avec **1 157 111,10€**
- Les autres recettes, **448 849,61€** (loyers, concessions, encarts publicitaires, enlèvements des dépôts sauvages, travaux en régie) représentent **9%** des recettes
- L'excédent de l'année 2024 pour **679 919,85€** (**13 %** des recettes)



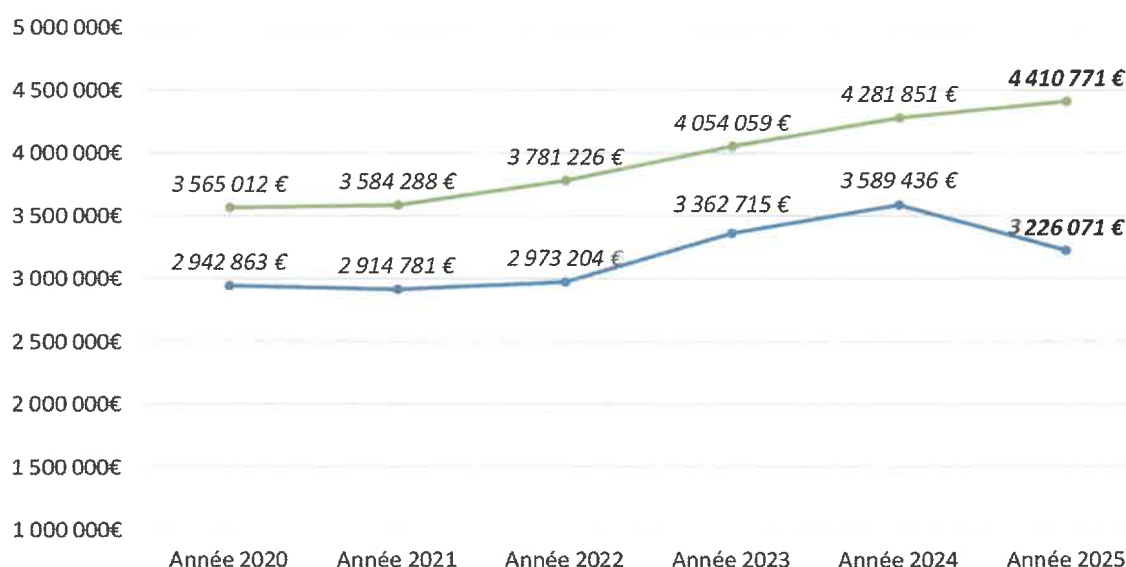
## Dépenses 2025 de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, pour un montant de **3 624 945,68€**, sont réparties de la manière suivante :

- La masse salariale s'élève à **1 799 771,39€**, soit **50%** du total des dépenses
- Les charges à caractère général, permettant de faire fonctionner les différents services, pour **1 015 741€**, représentent **28%** des dépenses générales
- Les charges de gestion courante représentent **204 248,29€**, soit **6%**
- Les charges financières, pour **133 033,71€**, représentent **4%** des dépenses



## Evolution des dépenses et recettes REELLES FONCTIONNEMENT



— total des dépenses réelles de fonctionnement — total des recettes réelles Fonctionnement

L'écart entre ces deux courbes correspondent à l'épargne brute dégagée par la collectivité. Plus cet écart est important, plus la situation financière de la collectivité sera solide.

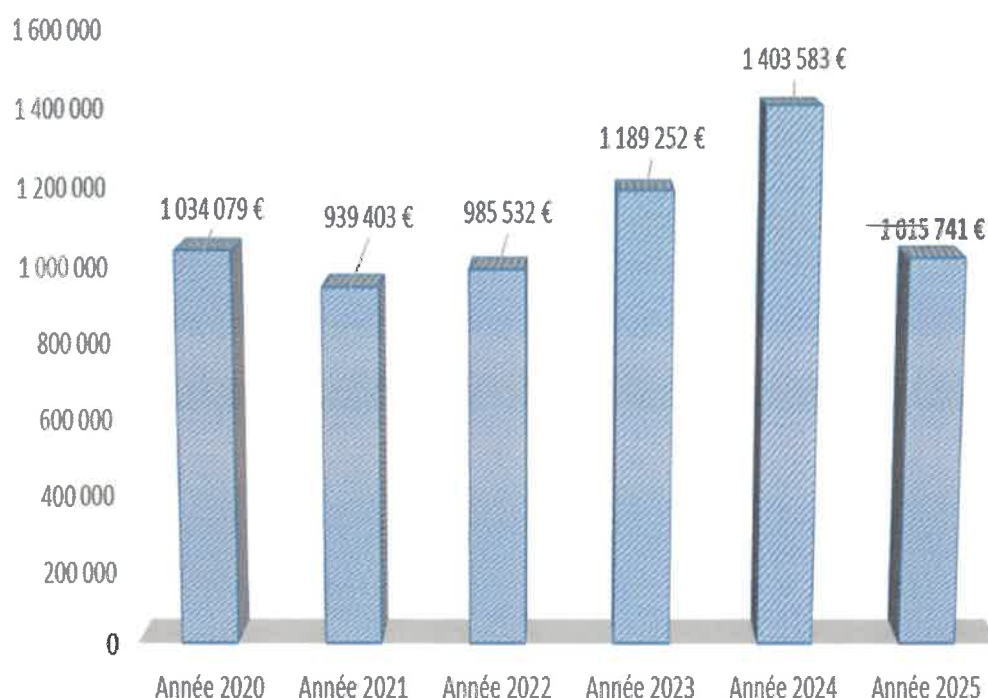
### ➤ Evolution des recettes et dépense réelles de FONCTIONNEMENT

L'exécution budgétaire 2025 de la section de fonctionnement reflète les efforts budgétaires et la volonté affirmée des élus, dès le vote du budget primitif, permettant ainsi de dégager un excédent de fonctionnement.

La tendance globale montre une progression soutenue des recettes, tandis que les dépenses augmentent plus modérément, avec une diminution en 2025.

- ✓ La collectivité dispose d'une base de recettes solide et dynamique, favorable à la soutenabilité financière.
- ✓ Les efforts de pilotage et de régulation des dépenses semblent produire leurs effets en 2025.

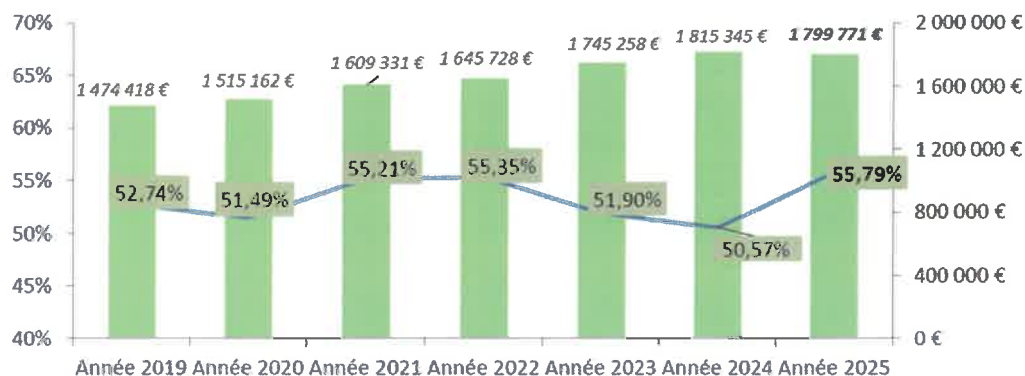
### ➤ DEPENSES FONCTIONNEMENT : Les charges à caractère général (011) :



Après une hausse continue du 011 depuis 2021, les dépenses totales ont reculé de 28 % en 2025.

## ➤ **DEPENSES FONCTIONNEMENT : Les charges de personnel (012) :**

### Evolution des charges de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement



L'augmentation du poids des charges de personnel en 2025 (55,79 %) ne traduit pas un dérapage de la masse salariale, mais résulte mécaniquement de l'effort de maîtrise des autres dépenses de fonctionnement. En contractant nos charges à caractère général pour assainir nos finances, la part relative du personnel — par nature plus rigide — augmente dans notre budget global.

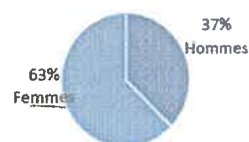
24

#### SYNTHESE DU BILAN SOCIAL

#### Effectifs au 31 décembre 2025 :

#### REPARTITION PAR SEXE :

■ HOMMES ■ FEMMES



#### ✓ 43 agents dont 16 hommes et 27 femmes :

- 38 agents titulaires en activité
- 5 agents contractuels recrutés par la commune pour renforcer les équipes

#### ✓ 10 emplois temporaires intervenus en 2025 par l'intermédiaire du GEE (Groupement d'Employeurs Emplois Partagés)

#### ✓ 2 agents en disponibilité pour convenance personnelle

#### ✓ 1 contrat mission secrétaire itinérante C.D.G. 34

#### ✓ 25 agents de 27 à 49 ans

#### ✓ 18 agents de 50 ans et plus

#### Informations additionnelles :

#### ✓ 4 personnes en situation de handicap (RQTH), soit 9% des effectifs.

#### ✓ 1 533 jours d'arrêt maladie (contre 983 en 2024) + 365 jours de congés longue durée.

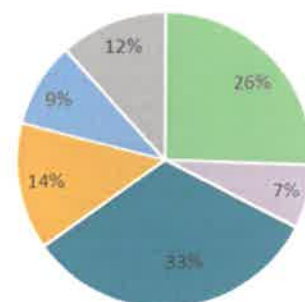
#### ✓ 240 jours d'arrêt pour CITIS (congés d'invalidité temporaire imputable au service) (contre 293 en 2024) (8 accidents)

#### ✓ Evolutions professionnelles : 24 avancements d'échelon.

25

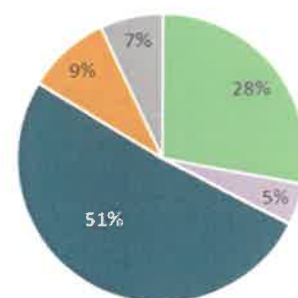
## Caractéristiques des agents permanents et contractuels / service :

| SERVICE         | Permanents | contractuels | Total     | %           |
|-----------------|------------|--------------|-----------|-------------|
| Administrative  | 10         | 1            | 11        | 26%         |
| Médiathèque     | 3          |              | 3         | 7%          |
| Technique       | 12         | 2            | 14        | 33%         |
| Police          | 4          |              | 4         | 9%          |
| Agent entretien | 4          | 2            | 6         | 14%         |
| ATSEM           | 5          |              | 5         | 12%         |
| <b>Total</b>    | <b>38</b>  | <b>5</b>     | <b>43</b> | <b>100%</b> |

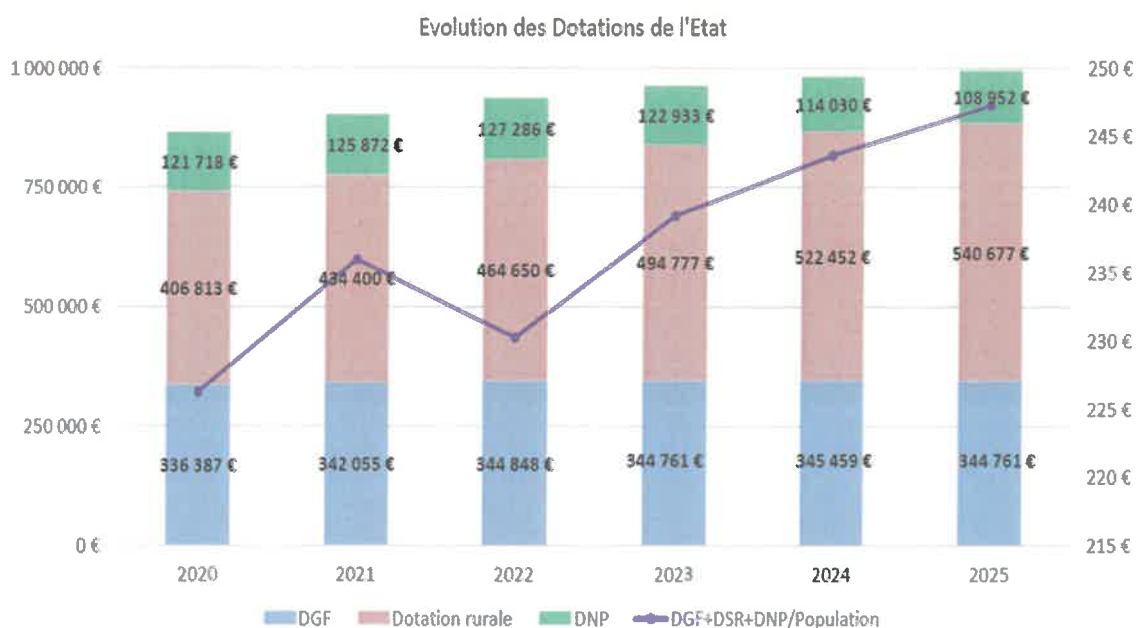


## Répartition des agents permanents par filière :

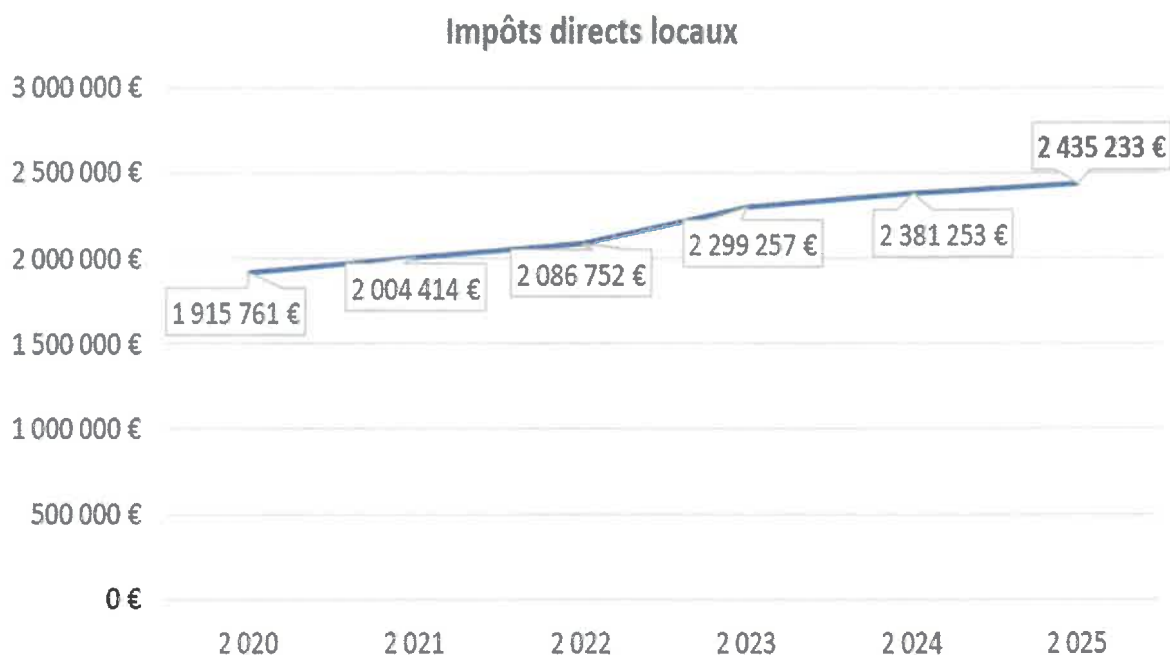
| FILIERE                     | Permanents | contractuels | Total     | %           |
|-----------------------------|------------|--------------|-----------|-------------|
| Administrative              | 11         | 1            | 12        | 28%         |
| Médiathèque                 | 2          |              | 2         | 5%          |
| Technique / Agent entretien | 18         | 4            | 22        | 51%         |
| Police                      | 4          |              | 4         | 9%          |
| ATSEM                       | 3          |              | 3         | 7%          |
| <b>Total</b>                | <b>38</b>  | <b>5</b>     | <b>43</b> | <b>100%</b> |



## ➤ RECETTES : LES DOTATIONS DE L'ETAT



## ➤ RECETTES : LA FISCALITE DIRECTE

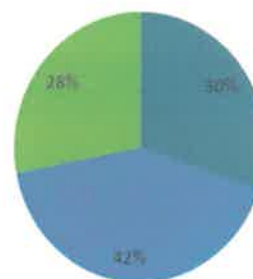


## 2 – Principales évolutions en INVESTISSEMENT

### Recettes 2025 d'investissement

Les recettes d'investissement, pour un montant de **1 737 514€**, sont réparties de la manière suivante :

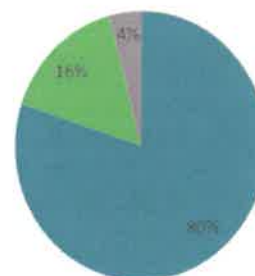
- Les recettes d'équipement pour **521 493€**, soit **30%**
- L'excédent d'investissement de l'année 2024 pour **726 217€**, soit **42%**
- Les autres recettes (Dotations aux amortissements, FCTVA et Taxes aménagements) pour **487 260€**, soit **28%**



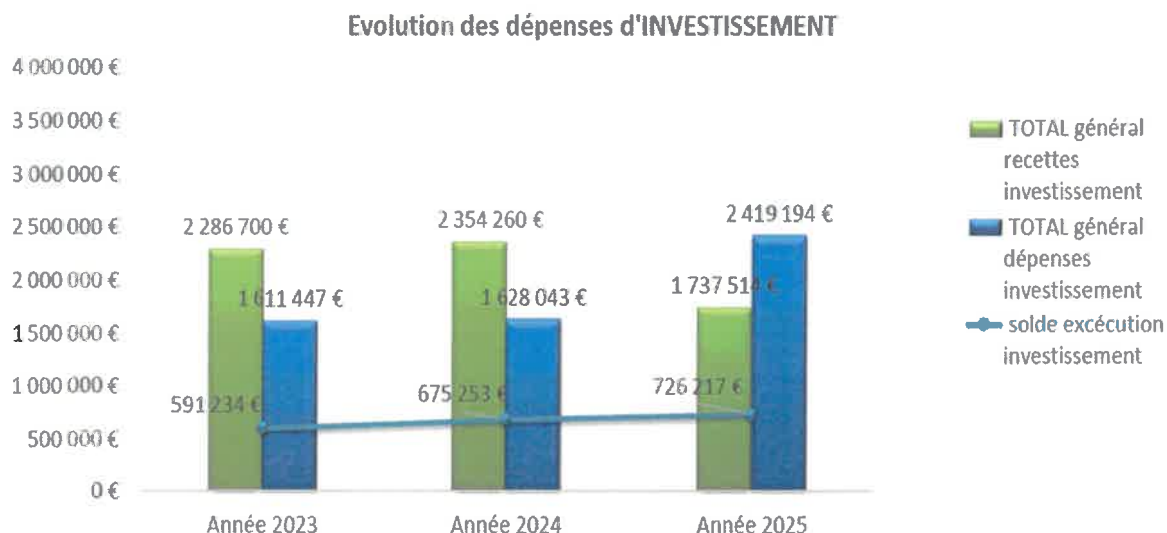
### Dépenses 2025 d'investissement

Les dépenses d'investissement, pour un montant de **2 419 194€**, sont réparties de la manière suivante :

- Les dépenses d'équipement ( Gare tranche 1 – Menuiseries salle des fêtes – Jardin de Sainte Claire – Poste Police Municipale – etc. ) pour **1 920 726€**, représentent **80%** de ces dépenses.
- Le remboursement du capital des emprunts pour **393 960€** représente **16%** des dépenses d'investissement
- Les autres dépenses, dotations aux amortissements (prévision de renouvellement du matériel et autres équipements), pour **104 508€** représentent **4%** de ce budget



## Evolution des dépenses et recettes INVESTISSEMENT



Les dépenses d'investissement ont augmenté de **49%** alors que les recettes ont diminué de **26%**, signe de tension budgétaire majeure : il faut financer plus avec moins.

Priorité aux projets co-financés (gare, stade, accessibilité...)

### ➤ Les principales opérations d'investissement réalisées en 2025 :

L'année 2025 a vu le lancement et/ou l'achèvement de plusieurs chantiers majeurs sur :

#### DES ACQUISITIONS et DES INVESTISSEMENTS :

- Vidéo protection,
- Informatique,
- Véhicules : tracteur, balayeuse, Toyota Yaris, Nissan CCC
- Jeux ludothèque,
- École primaire : alarmes anti intrusion, sèches mains ...,
- Matériels pour le service technique....

#### LA VOIRIE :

Aménagement rues du Ballast et des Amandiers (travaux, honoraires et réseaux secs)

#### MAIS AUSSI DES ÉTUDES AVANT PROJETS :

Etudes pour l'aménagement du centre ancien, les travaux d'aménagements d'ensemble (bassin de rétention), la réhabilitation de la gare tranche 2 ...

#### LE PATRIMOINE COMMUNAL :

- Achèvement des travaux d'accessibilité (salle des fêtes)
- Création d'un terrain A8 en synthétique,
- Achèvement des travaux Gare tranche 1,
- Ecole maternelle F. Doïto : Remplacement menuiseries, badgétisation, films solaires, volets roulants...
- Installation d'un nouveau colombarium
- Finalisation de la mise aux normes E.P.
- Donation à la commune de la salle des vignerons



## **BUDGET COMMUNAL & TRANSITION ECOLOGIQUE :**



### **Adapter la commune au changement climatique**

La collectivité s'inscrit dans la démarche de **budgétisation environnementale** (« budget vert ») prévue par la nomenclature M57, mise en œuvre de manière progressive.

À ce titre, le présent rapport d'orientation budgétaire présente l'**analyse des dépenses réelles d'investissement** de la commune qui poursuit la mise en œuvre progressive du budget vert.

Ces dépenses sont évaluées selon une **méthodologie nationale** reposant sur **six axes** environnementaux (climat, eau, biodiversité, pollutions, économie circulaire et prévention des risques) et classés en quatre catégories de dépenses :

- ✓ *Favorables,*
- ✓ *Neutres,*
- ✓ *Défavorables,*
- ✓ *Non cotées.*

Cette démarche vise à renforcer la **lisibilité de l'action communale en matière de transition écologique** et à éclairer la décision budgétaire des élus. Elle constitue une première étape appelée à être progressivement enrichie et étendue.

**Les priorités de la commune sont claires :** Végétalisation, Sobriété et énergies renouvelables, Réduction des déchets et tri sélectif...

#### **□ Des actions concrètes depuis 2020 :**



**Label « commune exemplaire »** (*Tri et réduction des déchets*)



**Éclairage public : 100 % LED + extinction éclairage public**



**Photovoltaïque : école & ombrières au CTM** (*mise en service prévue en 2026*)



**Arboretums & végétalisation** (*cours d'écoles en priorité*)



**Confort thermique des écoles** (*brasseurs d'air, film solaire...*)

## ➤ **BUDGET VERT :**

### **Orienter les dépenses vers la transition écologique : la démarche « budget vert »**

L'analyse du périmètre étudié du budget vert montre que **86 % des dépenses sont neutres** au regard des enjeux environnementaux, tandis que **13 % contribuent favorablement** à la transition écologique.

Les dépenses favorables sont **principalement concentrées sur l'axe 1**, relatif à la lutte contre le changement climatique, traduisant un engagement ciblé en matière d'atténuation. À l'inverse, l'axe 6 consacré à la biodiversité présente une **faible part de dépenses favorables**, malgré des crédits importants.

La part des dépenses non cotées reste **marginal (1 %)**, attestant d'une cotation globalement maîtrisée.

Ces résultats soulignent une **marge de progression** pour renforcer l'intégration des enjeux environnementaux, en particulier en matière de biodiversité.

L'analyse du C.F.U. 2025 met en évidence **une amélioration significative de la situation financière entre 2024 et 2025.**

L'exercice 2025 se clôture par un excédent global de **1 464 157,21€** après prise en compte des restes à réaliser résultant d'un excédent de fonctionnement de **1 479 777,26 €** et d'un déficit d'investissement limité à **15 620,05€**.

Le budget est majoritairement **neutre sur le plan environnemental**, sans impact négatif identifié. Le budget vert sert **d'outil de diagnostic** pour identifier les actions à mener et les leviers d'amélioration, notamment en matière de biodiversité.

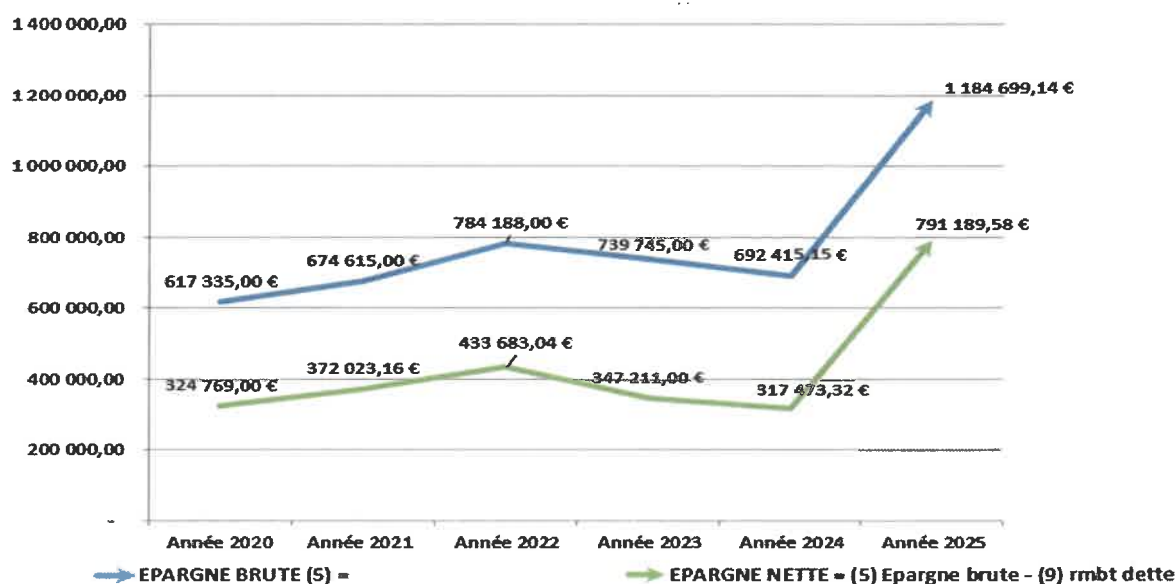
Paulhan dispose d'une **situation financière solide**, avec un **excédent net positif** qui lui offre une **capacité de manœuvre pour ses projets futurs**. Pour maintenir cette performance et continuer à investir sereinement, la commune doit **poursuivre sa gestion rigoureuse**, en portant une attention particulière à ses dépenses de fonctionnement. Cette vigilance garantira la pérennité de ses finances tout en soutenant le développement des investissements nécessaires pour le territoire.

## PARTIE III : Situation financière de la commune

### 1. Analyse des ratios financiers : Soldes Intermédiaires de Gestion

|                                                                         | Année 2024   | Année 2025   | Seuils d'alerte                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|-------------------------------------------------------------------|
| RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (2)                                  |              |              |                                                                   |
| Total des recettes de gestion courante                                  | 4 106 244,11 | 4 180 208,17 |                                                                   |
| TOTAL Recettes Réelles Fontionnement (2)                                | 4 281 850,86 | 4 410 770,52 |                                                                   |
| O42 total des recettes d'ordre                                          | 9 717,91     | 14 032,57    |                                                                   |
| TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT                                           | 4 291 568,77 | 4 424 803,09 |                                                                   |
| DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (1)                                  |              |              |                                                                   |
| Total des dépenses de gestion courante (1)                              | 3 432 178,79 | 3 030 037,68 |                                                                   |
| TOTAL Dépenses Réelles Fontionnement (1)                                | 3 589 435,71 | 3 226 071,38 |                                                                   |
| O42 OPERATIONS D'ORDRE                                                  | 160 133,27   | 398 874,30   |                                                                   |
| TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT                                           | 3 749 568,98 | 3 624 945,68 |                                                                   |
| EPARGNE BRUTE (5) = RRF - DRF                                           |              |              |                                                                   |
|                                                                         | 692 415,15   | 1 184 699,14 | < 8 % : fragile<br>8-12 % : vigilance<br>> 12 % : situation saine |
| Taux épargne brute = (5)/(2)                                            | 16,17%       | 26,86%       |                                                                   |
| Amortissement de la dette (9)                                           |              |              |                                                                   |
| 1641 remboursement capital emprunt (9)                                  | 374 941,83   | 393 509,55   |                                                                   |
| EPARGNE NETTE = (5) Epargne brute - (9) rmbt dette                      |              |              |                                                                   |
|                                                                         | 317 473,32   | 791 189,59   | <=120%<br>sit. saine <= 8 ans                                     |
| Taux épargne nette = (3)-(8)/(2)                                        | 7,56%        | 24,33%       |                                                                   |
| Total dettes au 31/12 (12)                                              |              |              |                                                                   |
|                                                                         | 4 625 397,42 | 4 329 921,59 |                                                                   |
| Ratio n°11 Taux d'endettement = (12) / (2)                              | 108,02%      | 103,58%      |                                                                   |
| Capacité de désendettement-Délai de désendettement = (12)/(5) En années | 6,68         | 3,65         |                                                                   |

### 1. Analyse des ratios financiers : Soldes Intermédiaires de Gestion



## 1.) Analyse des ratios financiers :

### ✓ Soldes Intermédiaires de Gestion

La **capacité d'autofinancement brute** progresse fortement, passant de **692 415 € en 2024** à **1 184 699€ en 2025**, soit une hausse de **71 %**, portée à la fois par une progression des recettes de gestion et une baisse marquée des charges de gestion.

L'**épargne brute** est un indicateur essentiel dans la gestion financière des communes. Il correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement (RRF) sur les dépenses réelles de fonctionnement (DRF). Cette épargne brute permet essentiellement de financer :

- le remboursement en capital de la dette,
- une partie de l'investissement (capacité à investir).

Le **taux d'épargne brute** atteint presque **25 % en 2025**, niveau très supérieur aux seuils de vigilance retenus par la Chambre Régionale des Comptes.

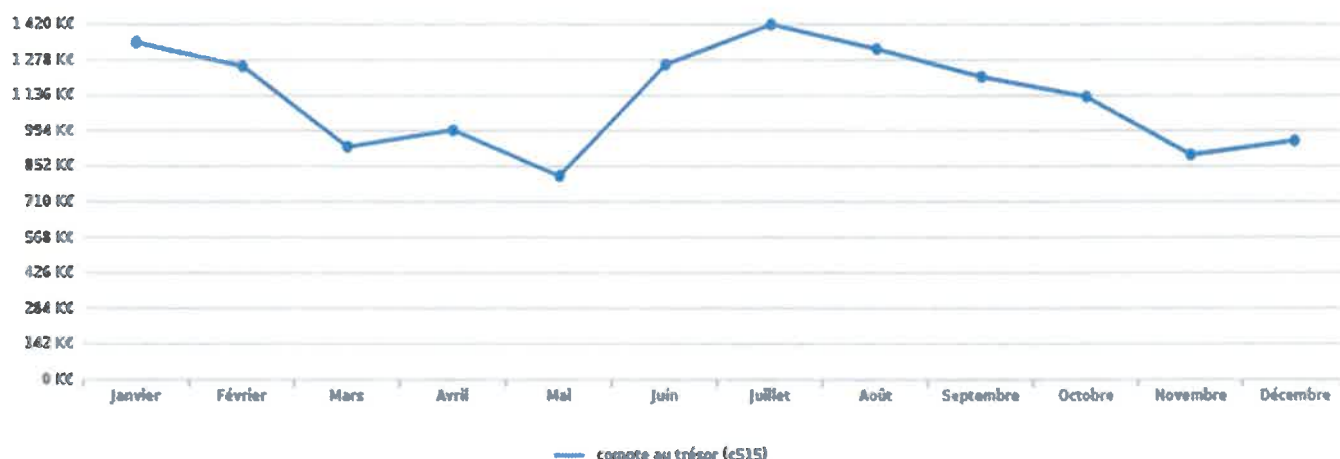
L'**épargne nette** correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de la dette. Cet indicateur mesure l'épargne disponible pour l'investissement.

## Se comparer pour mieux s'apprécier

|                                                             |                                                                                       | Année 2024 | Année 2025 |                 |                                      |
|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|-----------------|--------------------------------------|
|                                                             | POPULATION INSEE                                                                      | 4 083,00   | 4 074,00   | Seuils d'alerte | Moyenne nationale 2024 de la strate* |
| Ratio n°1                                                   | DRF /HAB.                                                                             | 879,12     | 791,87     |                 | 987,00                               |
| Ratio n°2                                                   | Imposition directe /HAB.                                                              | 590,74     | 591,74     |                 | 562,00                               |
| Ratio n°3                                                   | RRF/HAB.                                                                              | 1 048,70   | 1 082,66   |                 | 1 212,00                             |
| Ratio n°4                                                   | D. equip. /HAB.                                                                       | 298,56     | 471,46     |                 | 421,00                               |
| Ratio n°6                                                   | DGF/HAB.                                                                              | 243,60     | 244,60     |                 | 162,00                               |
| Ratio n°7                                                   | Dépenses personnel/DRF                                                                | 50,57%     | 55,79%     |                 | 53,40                                |
| Ratio n°5                                                   | DETTE/POP.                                                                            | 1 132,84   | 1 062,82   |                 | 724,00                               |
| <b>Marge autofinancement courant</b>                        |                                                                                       |            |            |                 |                                      |
| Ratio n°9                                                   | Coefficient d'autofinancement courant (MAC) =<br>(DRF + Remboursement de dette) / RRF | 92,38%     | 81,81%     | <=100%          | 87,80                                |
| Ratio n°10                                                  | dépenses équipement brut/RRF                                                          | 28,47%     | 44%        |                 | 34,80                                |
| Ratio n°11                                                  | Dette/RRF (taux endettement)                                                          | 108,02%    | 98,17%     | <=120%          | 59,70                                |
| <b>Rigidité des charges structurelles</b>                   |                                                                                       |            |            |                 |                                      |
| (charge personnel + annuité emprunt (intérêts+capital))/RRF |                                                                                       | 54,86%     | 52,75%     | <=65%           |                                      |

\*Source : DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2024 - année de référence 2021).

## ✓ Evolution de trésorerie en 2025



## 2) Analyse de la trajectoire d'endettement :

L'encours de dette passe de 4 329 922€ à **4 087 105€ au 01/01/2026** (-6% sur l'exercice 2025).

Du fait de la baisse du taux du livret A, les intérêts des emprunts indexés sur le livret A ont diminué. La dette de la commune au 31/12/2025 se compose de **12 prêts**, dont 4 à taux révisable.

### Répartition du capital remboursé par nature de taux



Le ratio de désendettement se décline au travers de l'épargne brute, l'épargne nette et la capacité de désendettement.

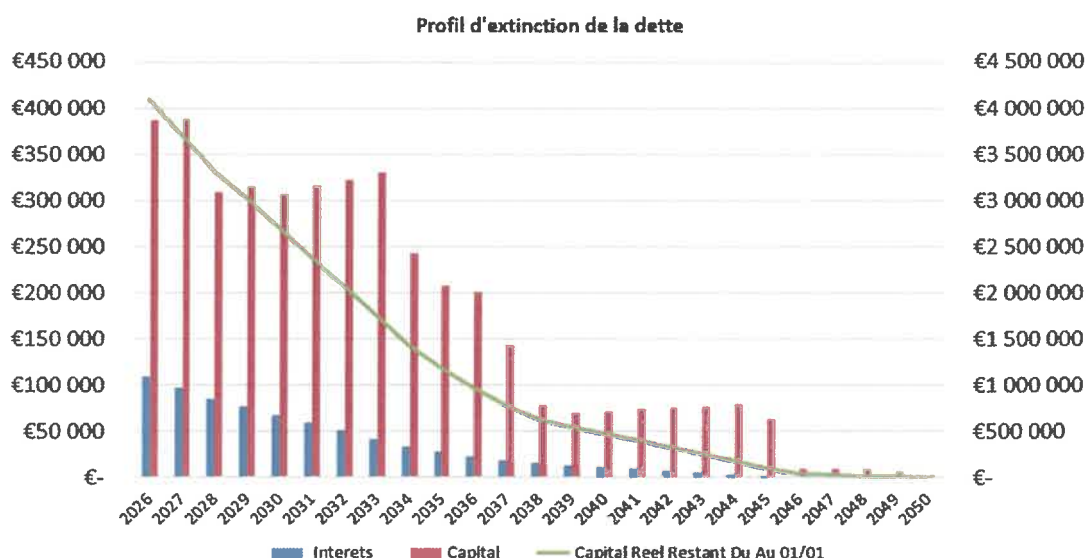
La capacité de désendettement est un ratio permettant d'apprécier le niveau d'endettement. Exprimé en années, il représente la durée théorique que mettrait la Commune pour rembourser ses emprunts si elle y consacrait chaque année la totalité de son épargne brute.

Il a été diminué presque de moitié, passant de 6,7 années de CAF en 2024, à 3,65 années en 2025, niveau très inférieur aux seuils de vigilance retenus par la Chambre régionale des comptes.

La durée totale de la dette encore échue est de 24 ans (extinction de la dette en 2050).

La collectivité dispose ainsi d'une solvabilité excellente, lui permettant de financer ses investissements, d'assurer le remboursement de sa dette et de préserver des marges de manœuvre budgétaires durables.

Un emprunt datant de **2001** d'un montant initial emprunté 457 347€ arrive à échéance en **février 2026**.



49

## PARTIE IV: HYPOTHESES DE LA PROSPECTIVE FINANCIERE

### 2026

#### 1) Les bases de la prospective :

Les orientations budgétaires ainsi que le budget prévisionnel 2026 sont dans la continuité de la feuille de route des élus du mandat actuel et des priorités définies pour Paulhan.

**A l'issue des élections municipales du mois de mars prochain, ces orientations pourront être amendées, comme le prévoit la réglementation, dans un budget supplémentaire, pour tenir compte des orientations de la nouvelle équipe municipale.**

Le contexte, marqué par des contraintes financières imposées par l'Etat, s'accroissent encore en 2026 (notamment la seconde année d'augmentation du taux employeur (3% en 2026) de la CNRACL).

Notre programme pluri annuel d'investissement (PPI) 2020-2026 a été réajusté pour tenir compte des évolutions financières nationales et locales, avec des arbitrages permettant de conserver l'esprit de l'équipe municipale en place (notamment un budget accompagnant la participation citoyenne, appelé budget participatif, suspendu en 2025)

La rénovation de la gare, important d'investissement ( ? investis entre 2020 et 2024, plus de 30 M€ estimé en 2025), se poursuivra en 2026 avec la finalisation de la seconde tranche

Le budget primitif sera élaboré sans augmentation des taux d'imposition, comme c'est le cas depuis 2012.

**La construction du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) se base sur les lignes directrices suivantes :**

Le projet de budget 2026 s'inscrit dans la continuité **du programme 2020-2026** avec :

**Des orientations budgétaires guidées par l'intérêt général et la responsabilité :**

- ☐ La volonté de **maintenir et de développer les services à la population**, essentiels à la qualité de vie des habitants ;

- ☐ La **maîtrise des dépenses de fonctionnement**, dans un contexte national de forte pression financière sur les collectivités (augmentation des charges liées à la CNRACL, mise en place de la mutuelle obligatoire, etc.) ;
- ☐ Le **maintien des taux de fiscalité** locale, afin de préserver le pouvoir d'achat des contribuables
- ☐ Le soutien du **tissu associatif**.

**Une politique d'investissement maîtrisée et structurante :**

- ☐ La priorité est donnée à la **finalisation des opérations déjà engagées** et/ou bénéficiant de subventions et/ou susceptibles de générer des recettes

La volonté de **soutenir l'économie locale, l'habitat et l'emploi**.

**2) Les grands axes :**

**a) les recettes de fonctionnement :**

Les hypothèses retenues pour la prospective sont les suivantes :

- ☐ **Dotation globale de Fonctionnement, et Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal** (FPIC), stabilisation annoncée.
- ☐ **Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) :** Maintien du FCTVA dans le PLF 2026 pour certaines dépenses d'entretien (bâtiments, voirie, réseaux).
- ☐ **Taxe sur les pylônes électriques :** recette assise sur une imposition forfaitaire par pylône, actualisée annuellement selon l'évolution nationale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Pour 2026, le coefficient d'actualisation est estimé à 1,01 (1,0523419 en 2025), dans l'attente de sa notification définitive.
- ☐ Pour les autres recettes comme la **taxe sur la consommation finale d'électricité** (art. 73141), suite à une nouvelle baisse en 2025, le projet de budget sera bâti sur la baisse constatée.
- ☐ **Encaissement des loyers en hausse :**  
En 2026, la commune encaissera, en année pleine, les loyers de la gare tranche 1, ce qui représente un revenu de plus de 26 000€ par an. Somme à laquelle, il convient d'ajouter les divers loyers communaux, les locations de salles.... Au total près de 100 000€ seront inscrits au budget
- ☐ **Pour la fiscalité indirecte :**  
S'agissant des droits de mutation à titre onéreux (art. 73123), bien que la tendance soit orientée vers une reprise progressive des transactions immobilières, portée notamment par la baisse des taux d'intérêt, le produit de cette recette a diminué de 14 % en 2025. Pour 2026, il est proposé de retenir une hypothèse de stabilisation de la recette, sur la base du niveau effectivement constaté en 2025.
- ☐ **La fiscalité locale :** Les taux communaux seront maintenus à leur niveau.

Pour mémoire les taux votés par la commune n'ont pas été augmentés depuis 2012 et s'établissent à :

- Foncier bâti : 52,09 %
- Foncier non bâti : 82,84 % /
- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 16,83 %.

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales est estimé à 0,8%.

**Un rythme en net ralentissement par rapport aux années précédentes.**

Cette hausse minimale marque un net changement de cadence. En 2025, les valeurs locatives avaient été revalorisées de 1,7 %, après une augmentation beaucoup plus marquée de 3,9 % en 2024. Cette décélération s'explique directement par la normalisation progressive de l'inflation observée depuis deux ans.

**b) les dépenses de fonctionnement :**

Les hypothèses retenues pour la prospective sont les suivantes :

➤ Les charges à caractère général (011) :

En 2026, le chapitre consacré aux dépenses enregistrera **une hausse des prévisions** par rapport aux

dépenses réalisées en 2025, notamment en raison d'une hypothèse **d'inflation** fixée à 1,3 % (en particulier sur le petit matériel et l'actualisation des coûts des contrats de maintenance).

Les prévisions seront basées sur les éléments suivants :

- Maintien des primes d'assurance grâce à une mise à jour du parc immobilier
- Acquisition d'un véhicule qui permettra encore de diminuer les frais de location
- Travaux en régie, majoritairement consacrés à la végétalisation, pour environ 20 000€
- Festivités pour 70 000€ ;
- Entretien et la rénovation du patrimoine communal et de la voirie et des réseaux
- Participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles élémentaire et maternelle d'un montant de 22 000€ ;

Impact des investissements sur les frais de fonctionnement (contrat portes médiathèque, monte-personne salle des fêtes...).

➤ Les charges de personnel augmentent (012) :

Le chapitre consacré aux dépenses de personnel connaîtra en 2026, une hausse, dû notamment à :

- Le Glissement, Vieillesse, Technicité
- La revalorisation du SMIC de + 1,18% au 01/01/2026 ;
- La poursuite de l'augmentation du taux de cotisation employeur à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), portée de 34,65% à 37,65% ;
- La réintégration éventuelle des agents (fin de disponibilité) ;
- L'amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail (formations, prévention, etc.)

- La revalorisation de la participation employeur à la protection SANTE devenue obligatoire au 01/01/26 (15€/mois pour tous)
  - **La revalorisation du RIFSEEP** (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)
  - **La loi du 22 décembre 2025**, dite loi Gatel, portant création d'un statut de l' élu local, destiné à renforcer l'attractivité des mandats et à mieux protéger les élus dans l'exercice de leurs fonctions.
- **Autres charges de gestion courante :**
- L'enveloppe des subventions aux associations d'un montant de 60 000€, est maintenue afin de soutenir et valoriser leurs actions
  - La subvention au CCAS d'un montant de 23 800€
  - Les provisions pour risque de contentieux 230 000€
  - Les intérêts d'emprunt à la baisse.

**Les services ont été sollicités pour construire leur budget en recherchant des optimisations permettant d'amortir l'impact de l'inflation.**

**c) L'investissement 2026 :**

➤ **Financement de la section investissement**

Les recettes sont principalement constituées par :

- FCTVA (Fond de Compensation de la TVA) de l'année 2025,
- La dotation aux amortissements
- Le virement de la section de fonctionnement (autofinancement);
- La recherche active de subventions et fonds de concours auprès des partenaires ;
- Les cessions de terrain

➤ **Les principales opérations d'investissement 2026 :**

En période de préparation budgétaire et eu égard au contexte, l'équipe municipale est contrainte d'éliminer ou différer certains projets ; les arbitrages sont toujours en cours d'ajustements pour un vote du budget 2026 prévu le 23/02/2026.

Ci-dessous certains des **projets à poursuivre :**

- Réhabilitation de la **gare, tranche 2**, pour un montant total de 600 000€ ;
- Installation d'**ombrières et panneaux photovoltaïques** aux bâtiments des services techniques et sur d'autres bâtiments communaux
- Etudes pour la réhabilitation du **centre bourg**
- **Sécurité incendie** pour 4 000€ ;
- **Plan d'aménagement d'ensemble rue du Thau** : création d'un bassin de rétention rue de l'Amergal pour environ 94 000€  
Entretien et renouvellement du parc de **vidéoprotection** pour 7 092€ (place de la gare)

➤ **Des opérations d'investissement en projet et en cours d'arbitrage :**

- La climatisation à l'école maternelle F. Dolto
- La désimperméabilisation de la cour d'école Arc-en-ciel
- L'acquisition d'un camion actuellement en location
- Des travaux de rénovation du bâtiment salle des vigneron : toiture
- L'aménagement du grenier de l'école Sand en deux appartements
- Le remplacement de la chaudière gymnase communal
- La poursuite de la rénovation des menuiseries de l'école maternelle F. Dolto
- La réalisation d'une étude hydraulique, globale à l'échelle de la commune, conformément aux prescriptions de la DDTM
- La mise aux normes des nouveaux bâtiments communaux

Des réflexions sur la thématique de : la santé et ses acteurs ; la plantation de micro-forêt (arboretum et autres espaces), la lutte contre la pollution, le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité des sols.

**d) LES OUTILS STRATEGIQUES :**

➤ **Le Plan Pluriannuel d'investissement**

- ☐ Il s'agit d'un **outil de pilotage financier et politique** ; il dresse la liste de l'ensemble des projets programmés par la majorité municipale, et des financements qui leurs sont attribués chaque année.
- ☐ Par nature **évolutif**, il est actualisé et ajusté selon les évolutions de l'environnement économique, technique et juridique. Il s'agit donc d'un véritable outil de gestion financière :
  - Il est programmatique et budgété sur la durée du mandat,
  - C'est un document de programmation politique,
  - Il présente les projets que la municipalité décide d'engager pour sa commune,
  - C'est une feuille de route à destination de tous les habitants,

Il est décliné sous forme de document d'informations.

## ➤ Le Plan Pluriannuel d'investissement:

### ➤ Recettes :

| RECETTES                         | N°<br>Opération | 2021               | 2022               | 2023               | 2024               | 2025               | RAR 25           | 2026               |
|----------------------------------|-----------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|------------------|--------------------|
| Report N-1                       |                 | 181 076 €          | 571 738 €          | 591 234 €          | 675 253 €          | 725 217 €          |                  |                    |
| 021 - Auto financement           |                 | 554 829 €          | 247 896 €          | 683 600 €          | 850 000 €          | - €                |                  | 1 170 000 €        |
| 1068 - affectation               |                 |                    |                    |                    |                    |                    |                  | 15 620 €           |
| Intérêts nouveaux emprunts       |                 |                    |                    |                    |                    |                    |                  |                    |
| Impact projets                   |                 | - €                | - €                | - €                | - €                |                    |                  |                    |
| FCTVA                            |                 | 142 808 €          | 56 870 €           | 318 011 €          | 124 957 €          | 160 931 €          |                  | 258 000 €          |
| Taxe d'aménagement               |                 | 50 650 €           | 40 882 €           | 69 613 €           | 39 711 €           | 48 990 €           |                  | 30 000 €           |
| Subventions projets structurants |                 | 466 506 €          | 367 853 €          | 441 341 €          | 254 031 €          | 309 482 €          | 695 885 €        | 254 000 €          |
| Subventions autres               |                 | 36 848 €           |                    |                    |                    |                    |                  |                    |
| Vente patrimoine                 |                 |                    |                    |                    |                    | 212 011 €          |                  | 130 000 €          |
| Emprunts                         |                 | - €                | 1 500 000 €        | - €                | 230 160 €          | 2 544 €            |                  | - €                |
| Amortissements                   | OP.             | 136 315 €          | 127 879 €          | 158 063 €          | 160 133 €          | 186 863 €          |                  | 230 000 €          |
| AUTRES - 041                     | ORDRES          | 685 €              | 405 224 €          | 24 838 €           | 20 014 €           | 90 476 €           |                  | 20 000 €           |
| <b>TOTAL RECETTES</b>            |                 | <b>1 569 712 €</b> | <b>3 318 342 €</b> | <b>2 286 700 €</b> | <b>2 354 259 €</b> | <b>1 737 515 €</b> | <b>695 885 €</b> | <b>2 107 620 €</b> |

### ➤ Dépenses :

| DEPENSES                                      | N°<br>Opération | 2021      | 2022      | 2023      | 2024      | 2025      | RAR 25   | 2026      |
|-----------------------------------------------|-----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------|-----------|
| Report N-1                                    |                 | - €       | - €       | - €       | - €       | - €       |          | 15 619 €  |
| Remboursement emprunts en cours               |                 | 302 600 € | 350 505 € | 392 533 € | 329 661 € | 393 960 € |          | 391 000 € |
| Remboursement nouveaux emprunts               |                 | - €       | - €       | - €       | - €       | - €       |          | - €       |
| Investissements entretien / renouvellement    |                 | 259 795 € | 688 765 € | 442 644 € | 346 558 € | 218 062 € | 20 000 € | 270 589 € |
| Bâtiment communaux                            |                 | 12 276 €  | 207 728 € | 174 466 € | 166 489 € | 57 413 €  |          | 99 700 €  |
| Sécurité Incendie                             | 77              | 5 825 €   | 3 454 €   | - €       | 7 296 €   | - €       |          | 10 000 €  |
| Médiathèque acquisitions                      | 44              | - €       | 2 234 €   | 1 798 €   | 1 499 €   | 1 729 €   |          | 2 200 €   |
| Etudes/ cession de voirie - Urbanisme         | art 202         | 24 222 €  | 33 858 €  | 4 901 €   | 33 063 €  | 15 493 €  | 19 000 € | 80 000 €  |
| Voie                                          | 83              | 607 €     | 247 191 € | 79 938 €  | - €       | - €       |          | - €       |
| Chemins ruraux                                | 37              | 21 512 €  | 62 177 €  | 55 219 €  | - €       | - €       |          | - €       |
| Opération façades                             | art 20422       | - €       | - €       | - €       | 287 €     | 500 €     |          | 1 000 €   |
| Divers Acquisitions                           | 415             | 64 999 €  | 70 526 €  | 101 958 € | 79 278 €  | 118 222 € | 1 000 €  | 58 129 €  |
| Chemins touristiques                          | 96              | - €       | - €       | - €       | - €       | - €       |          | - €       |
| Eclairage public / Electrification et télécom | 26 et 15        | 114 048 € | 42 770 €  | - €       | 39 317 €  | - €       |          | - €       |
| Mises aux normes EP                           | 27              | 3 308 €   | - €       | 2 570 €   | - €       | 14 713 €  |          | - €       |
| Monuments restauration                        | 93              | - €       | - €       | - €       | 12 867 €  | - €       |          | - €       |
| Travaux en régie                              | ORDRE           | 12 998 €  | 18 827 €  | 21 794 €  | 6 463 €   | 9 992 €   |          | 19 560 €  |

## ➤ Le Plan Pluriannuel d'investissement:

### ➤ Dépenses :

| DEPENSES                                 | N°<br>Opération | 2021             | 2022               | 2023               | 2024               | 2025               | RAR 25          | 2026               |
|------------------------------------------|-----------------|------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-----------------|--------------------|
| Projets structurants                     |                 | 617 213 €        | 1 485 673 €        | 695 354 €          | 882 018 €          | 1 712 655 €        | 9 825 €         | 1 414 400 €        |
| Bâtiment gare tranches 1 et 2            | 290/291         | 213 857 €        | 488 061 €          | 130 410 €          | 360 530 €          | 179 524 €          |                 | 580 000 €          |
| Stade A8 synthétique                     | 310             | - €              | - €                | - €                | 22 718 €           | 606 902 €          |                 | 35 000 €           |
| Renaturation des sols                    | 902             | - €              | - €                | - €                | 64 713 €           | - €                |                 | 330 000 €          |
| PAE                                      | 97              | - €              | 43 000 €           | 22 965 €           | 34 179 €           | 8 965 €            |                 | 94 000 €           |
| Accessibilité tranche 2                  | 92              | 37 135 €         | 8 064 €            | 94 508 €           | 2 663 €            | 99 463 €           |                 | 12 000 €           |
| Budget participatif                      | 100             | - €              | 16 613 €           | 43 999 €           | 24 902 €           | 113 €              |                 | 20 000 €           |
| Vidéo-protection                         | 300             | 18 312 €         | 32 580 €           | 32 580 €           | 17 298 €           | 9 200 €            |                 | 7 100 €            |
| Pluvial                                  | 60              | - €              | 5 400 €            | 44 916 €           | - €                | - €                |                 | 70 000 €           |
| étude centre ville                       | 790             | - €              | - €                | - €                | 72 317 €           | 24 062 €           | 1 464 €         | 260 000 €          |
| Salles des Fêtes                         | 19              | - €              | - €                | 42 877 €           | 184 048 €          | - €                | 8 361 €         | - €                |
| AMGT RUES BALLAST AMANDIERS              | 830             | - €              | - €                | - €                | 74 486 €           | 773 142 €          |                 | 2 300 €            |
| Aménagement cimetière                    | 63              | 111 859 €        | 309 694 €          | 46 797 €           | - €                | 6 200 €            |                 |                    |
| Voie verte                               | 91              | 176 865 €        | 573 895 €          | 25 910 €           | - €                | - €                |                 | - €                |
| REHABILITATION DE LA HALLE               | 79              | 52 669 €         | 8 366 €            | 1 440 €            | 2 364 €            | - €                |                 | - €                |
| Colonne de tri                           | 791             | - €              | - €                | - €                | 12 843 €           | - €                |                 |                    |
| Terrain de tennis                        | 58              | 6 516 €          | - €                | 208 952 €          | 2 262 €            | - €                |                 | - €                |
| Bornes rechargeables                     | 21              | - €              | - €                | - €                | 6 695 €            | 5 084 €            |                 | - €                |
| construction pigeonier                   |                 | - €              | - €                | - €                | - €                | - €                |                 | 4 000 €            |
| Stade des Laures                         | 31              | 4 020 €          | 3 600 €            | 2 400 €            | - €                | - €                |                 | - €                |
| Autres (opérations patrimoniales...) 041 | ORDRE           |                  | 231 170 €          | 72 835 €           | 68 305 €           | 94 517 €           |                 | 20 000 €           |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>                    |                 | <b>997 975 €</b> | <b>2 756 113 €</b> | <b>1 603 366 €</b> | <b>1 628 043 €</b> | <b>2 419 194 €</b> | <b>29 825 €</b> | <b>2 111 608 €</b> |

### ➤ AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT :

Dans le cadre de la nomenclature comptable M57, la collectivité a recours aux autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) afin de piloter ses investissements de manière pluriannuelle. Les AP permettent de retracer le coût global des opérations, tandis que les CP traduisent leur impact financier annuel.

Ce mode de gestion offre une meilleure lisibilité de la programmation des investissements et contribue à garantir la soutenabilité de la trajectoire financière de la collectivité.

Depuis 2024, la commune a recours à cet outil de gestion.

Les sommes mentionnées en crédits de paiement 2026 sont des prévisions ajustées aux besoins opérationnels ; ces prévisions seront prises en compte au moment du vote du budget, par révision des autorisations de programmes (délibération lors du vote du BP 2026).

Une AP/CP sera proposée, lors du vote du BP, concernant l'aménagement du centre bourg sur la période 2026-2035.

Le P.P.I. sera poursuivi et complété en 2026 avec des crédits de paiement, détaillées ci-dessous :

| AUTORISATION DE PROGRAMME                  |                                          |                           |                |                          | CREDITS DE PAIEMENT        |                     |            | RESTE A FINANCER             |
|--------------------------------------------|------------------------------------------|---------------------------|----------------|--------------------------|----------------------------|---------------------|------------|------------------------------|
| Opération                                  | Montant AP<br>Votée/date<br>délibération | Révisions 2025            | Révisions 2026 | Montant AP<br>actualisée | Total des CP<br>antérieurs | CP réalisés en 2025 | CP 2026    | Exercice 2027 et au-<br>delà |
| <b>ACTUALISATION :</b>                     |                                          |                           |                |                          |                            |                     |            |                              |
| 310- TERRAIN FOOT A8                       | 680 183,00 €<br>03/04/2024               | 10 442,46 €<br>10/03/2025 | 5 097,53 €     | 669 717,54 €             | 22 717,74                  | 606 902,27          | 35 000,00  | -                            |
| 291- REHABILITATION GARE TRANCHE 2         | 725 000,00 €<br>03/04/2024               | - €                       | - €            | 725 000,00 €             | - €                        | 42 430,55           | 580 000,00 | 102 569,45                   |
| 97- TRAVAUX PLAN AMENAGEMENT D<br>ENSEMBLE | 523 900,00 €<br>03/04/2024               | - €                       | - €            | 523 900,00 €             | 34 179,12                  | 8 965,02            | 94 000,00  | 386 755,86                   |
| 830- VOIRIE BALLAST AMANDIERS              | 871 900,00 €<br>03/04/2024               | 7 586,02 €<br>10/03/2025  | 2 058,49 €     | 881 512,51 €             | 74 466,02                  | 804 526,49          | 2 500,00   | -                            |
| 902- REMATURATION DES SOLS                 | 610 000,00 €<br>10/03/2025               | -                         | - €            | 610 000,00 €             | -                          | -                   | 330 000,00 | 280 000,00                   |

➤ **L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) :**  
**Intégration à l'O.R.T. de Clermont l'hérault :**

Outil créé par la loi ELAN (2018), l'ORT permet aux collectivités de conduire un projet global de revitalisation urbaine, économique et sociale, visant prioritairement la redynamisation des centres- villes.

**Objectifs principaux :**

- lutte contre la vacance des logements et locaux commerciaux ;
- résorption de l'habitat indigne ;
- réhabilitation des friches urbaines ;
- valorisation du patrimoine bâti.



**L'opération de Revitalisation de Territoire (ORT) :**

**Territoire et gouvernance :**

La commune de Clermont-l'Hérault, lauréate du programme *Petites Villes de Demain*, a sollicité la prolongation de la convention ORT et l'intégration dans son périmètre de la commune de Paulhan, non lauréate PVD mais identifiée comme bourg-centre stratégique à revitaliser. Un avenant prolongera la convention de cinq ans à compter du 1er avril 2026 et renforcera sa dimension intercommunale.

Conformément au principe d'une **ORT unique par EPCI**, une coordination intercommunale est nécessaire.

Par ailleurs, **l'animation du programme PVD et de l'ORT**, actuellement assurée par Clermont-l'Hérault, sera repositionnée au niveau **communautaire** via le recrutement d'un chef de projet dédié. Ce changement vise à garantir une vision stratégique intercommunale, une meilleure coordination des politiques publiques et le maintien d'un accompagnement spécifique pour Clermont-l'Hérault. Le suivi de l'OPAH-RU reste toutefois communal.

Cette évolution permettra à la Communauté de communes de percevoir les aides liées au financement du poste, sous réserve des régimes d'aides en vigueur, et sera actée par des délibérations concordantes, avec une mise en œuvre effective au 1<sup>er</sup> avril 2026.

## Conclusion

En résumé, le PLF 2026 impose, encore une fois, aux collectivités un effort inédit, avec des conséquences directes sur leur capacité d'investissement et leur autonomie financière.

Les communes et intercommunalités « industrielles » sont les plus exposées, mais l'ensemble du bloc local devra ajuster ses stratégies budgétaires pour préserver ses marges de manœuvre. Ces mesures traduisent une volonté de **contrôle strict des finances locales**.

Dans ce contexte, la **prudence** reste de mise dans la rédaction de ce rapport tant les incertitudes demeurent. L'adoption temporaire de la loi spéciale permet de percevoir les recettes mais ne facilite pas la prospective. Le budget 2026 sera donc prudentiel sans remettre en cause le **projet** de l'équipe municipale et les **engagements** envers les habitants.

Isabelle GAVINET demande s'il y a des questions. Aucune question n'est posée.

Monsieur Le Maire indique que le débat d'orientation budgétaire a été présenté à l'assemblée et qu'aucune question n'est évoquée. Les membres du Conseil Municipal ont pris acte de la tenue du DOB ainsi que de l'existence du Rapport Budgétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.



Véronique Laborda,  
Secrétaire de séance